



## Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 10 octobre 2024 – 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Adjointes au Maire.  
Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Jacques BARRE, Vincent COPIN,  
Hélène BOUCHET, Nicolas MARTIN, Guillaume BILLAUD, Alice LAZAR, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Nom du mandant :**

M. Christian DAVID  
Mme Marie-Noëlle JOBARD  
M. Jean-Luc LECHAT  
Mme Catherine ROZE  
Mme Séverine RIPOCHE  
Mme Nelly GIRARD

**Nom du mandataire :**

M. Alain PICARD  
Mme Florence DABIN  
M. Hervé GARREAU  
Mme Hélène BOUCHET  
Mme Mélanie CHENE  
M. Maurice MARSAULT

Absentes excusées :

Noëlle ROUSSEAU et Isabelle BARDOUIL

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Loïc GUITET comme secrétaire de séance.

### **01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024**

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information**

**Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal.**

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT

<b>Investissement</b>			
<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Tiers</b>	<b>Montant HT</b>
26/09/2024	Rénovation énergétique de l'école publique Jean Moulin	OGER THIERRY	36 624,32 €
26/09/2024	Création de marquage routier en résine – Rue Clémenceau et rue du Parc	LSP	4 370,94 €

### **03 – Intercommunalité – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) - Décision**

Monsieur le Maire expose ce projet de délibération. Deux fois par an, la CLECT se réunit à l'agglomération. Cette commission analyse les transferts de charges, concernant la prise en charge de dépenses de personnel et/ou des dépenses particulières en lieu et place des communes. Le principal sujet est la relation entre la ville de Cholet et l'agglomération.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de procéder à l'évaluation des charges transférées, et de produire un rapport à destination des Conseils Municipaux.

La CLETC s'est réunie le 27 septembre 2024 afin d'évaluer l'ajustement des Attributions de Compensations (AC) relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, d'une part, et d'informer ses membres sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes », d'autre part.

Au terme du rapport ci-annexé, la CLETC évalue l'ajustement des AC dans le cadre de la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, à hauteur de 1 146 165 € à compter de l'exercice 2024. Ce montant tient compte de l'évolution exceptionnelle de certains services communs, du transfert de nouveaux services survenu après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de la réévaluation annuelle des services transférés dans le cadre d'une gestion unifiée.

Ce rapport informe également les membres de la CLETC que l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence « liaisons douces et cyclistes » interviendra après approbation du schéma directeur communautaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC établi le 30 septembre 2024 portant sur les ajustements des AC relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, d'une part, et sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes » d'autre part.

M. Loïc Guitet se demande comment cette somme est calculée. M. le Maire présente le diaporama préparé par les services intercommunaux (joint en fin de document). Cela concerne principalement les charges liées à la mutualisation du personnel avec des proratas. Il y avait aussi sur un thème une surestimation du travail en 2020 et 2021 de la ville de Cholet. M. Alain Morinière prend l'exemple du chef de service Voirie qui est un agent intercommunal et qui travaille également pour la ville de Cholet.

M. Jacques barre précise que ce sont des agents intercommunaux qui travaillent pour la ville.

M. le Maire précise qu'il y a deux objectifs, d'une part faire des économies en évitant les doublons de poste et d'autre part pour optimiser le coefficient d'intégration fiscale qui plus il est important plus la dotation globale de fonctionnement attribuée à l'agglomération augmente. C'est en définitive un jeu de vases communicants.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges établi le 30 septembre 2024 à la suite de sa réunion du 27 septembre 2024.

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Article unique – d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transfert de Charges (CLETC) en date du 30 septembre 2024 résultant de la réunion du 27 septembre 2024 portant sur les ajustements des attributions de compensation relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, d'une part, et sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes » d'autre part.

#### **04 – Intercommunalité – Désignation d'un référent communal pour le groupe de travail « Transition Écologique » - Décision**

Monsieur le Maire expose le projet de délibération.

La stratégie du territoire à 2050 va se concrétiser prochainement, lors de l'arrêt du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) en mars 2025, par la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET et de plusieurs documents structurants, dont le Schéma Directeur de Développement des Énergies Renouvelables (EnR) pour lequel la commune a été associée dans la loi d'accélération pour les énergies renouvelables. La charte locale de gouvernance EnR va ainsi être complétée et servir de guide aux communes de l'agglomération.

M. le Maire précise que la commune a un travail à rendre pour le PCAET qui intégrera à la fois ce qui a fait au niveau de l'agglomération mais aussi au niveau de toutes les communes, comme les 1 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires pour le centre technique ou encore les plantations qui sont réalisées sur la commune, comme l'indique M. Alain Morinière.

Pour accompagner l'agglomération du Choletais dans la mise en œuvre de sa politique " Transition Écologique ", le service " Transition Écologique " a été renforcé depuis juillet dernier avec l'arrivée d'une chef de service. L'une de ses missions principales est d'intensifier la transversalité et la coordination entre les communes.

À cet effet, l'agglomération propose de créer un Groupe de travail " Transition Écologique " composé d'un référent de chacune des 26 communes membres. Ce groupe de concertation sera garant de l'approche transversale du PCAET et de la déclinaison de toute la politique de Transition Écologique.

Le groupe de travail Transition Écologique aura pour missions :

– d'assurer le relais entre les communes et Cholet Agglomération afin de partager les projets en cours ou émergents,

- de mettre en œuvre, suivre, évaluer et abonder la stratégie de Transition Écologique (plan d'actions PCAET, réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, décarbonation, actions de biodiversité/végétalisation, qualité de l'air, mobilités, gestion quantitative et qualitative de l'eau, actions de communication, sensibilisation des entreprises, des habitants, des élus, etc.),
- d'assurer le relais auprès des acteurs locaux (élus, citoyens, entreprises, associations, etc.) pour une appropriation du PCAET et de la politique " Transition écologique " par tous,
- d'assurer le relais auprès des acteurs extérieurs, tels que les développeurs, avec un langage commun et une culture partagée selon la charte de gouvernance EnR.

L'agglomération du Choletais propose donc à chaque de bien vouloir désigner un élu qui sera référent au groupe de travail Transition Écologique et qui sera convié aux réunions (2 à 3 réunions par an).

M. le Maire précise d'une part qu'il est membre du comité de pilotage dès lors il ne peut pas y siéger sous deux casquettes et d'autre part que M. Alain Morinière s'est porté volontaire. Il est le représentant de la commune au SIEMML.

M. Alain Morinière indique qu'il est dans la commission transition énergétique au SIEMML, c'est une commission qui se réunit tous les mois pour préparer les sujets pour le conseil syndical qui se réunit tous les deux mois. Sa candidature à l'agglomération du Choletais semble suivre une logique avec le SIEMML sur cette thématique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de désigner M. Alain Morinière, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, référent communal pour le groupe de travail « Transition Ecologique » de l'Agglomération du Choletais,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **05 – Finances – Tarifs pour la capture et la garde d'animaux errants et/ou trouvés en état de divagation - Décision**

M. le Maire expose ce projet de délibération en l'absence de M. Christian David, adjoint au maire chargé des finances. Au regard du temps passé ces derniers mois, le tarif existant ne couvre pas l'ensemble des dépenses engagées pour capturer et garder les animaux errants et/ou trouvés en état de divagation.

A ce jour seul un tarif journée avait été créé (20€ - délibération n°85 du 14/12/2023).

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, il est envisagé de créer les tarifs suivants pour la prise en charge de ces animaux, quelle que soit l'espèce ou la race de l'animal :

- \* forfait de prise en charge : 60€
- \* tarif pension par journée, précisant que toute journée commencée est due : 25€
- \* le remboursement de tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou de sa capture
- \* le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune le cas échéant.

M. le Maire indique que pour lui le tarif capture est un peu juste, il préférerait 100 €. M. Loïc Guitet demande l'avis de Mme Alice Lazar qui considère que le tarif de prise en charge n'est pas cher.

M. Alain Morinière précise qu'il faut se déplacer à chaque fois, le soir et le week-end compris. Cette proposition concerne tous les animaux errants, quel qu'il soit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer les tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants et/ou trouvés en état de divagation :

\* forfait de prise en charge : 100€

\* tarif pension par journée, précisant que toute journée commencée est due : 25€

\* le remboursement de tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou de sa capture

\* le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune le cas échéant.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

### Informations diverses

#### 1/ M. Jacques Barre

M. Jacques Barre s'interroge sur le devenir de la facture de M. Patrice Cailleau qui a transporté du foin et les bêtes des Essarts. A-t-on eu des nouvelles du tribunal ? M. Alain Morinière souligne que c'est lui qui lui avait conseillé d'envoyer sa facture au tribunal sur les conseils de M. Baron de la DDPP. M. le Maire s'interroge sur le devenir de la dette de M. Hervé envers la mairie.

M. Jacques Barre veut revenir sur le courrier envoyé aux agriculteurs par la commune sur l'état des routes sales. Les agriculteurs sont conscients qu'ils salissent les routes, ils vont nettoyer au mieux, mais ce n'est pas facile, ils ne le font pas exprès. M. le Maire en a bien conscience, il faut considérer le courrier dans le bon sens. La commune doit faire le nécessaire pour que les routes soient nettoyées pour des raisons de sécurité car en cas de sinistre c'est la responsabilité du maire qui sera recherchée.

M. Hervé Garreau indique qu'il y a un endroit dans la commune qui paraît très dangereux car l'eau descend du champ en face d'Intermarché, à côté du collège. La piste cyclable est recouverte d'eau. M. Alain Morinière indique qu'il a déjà été alerté de ça depuis un certain temps, mais il précise que c'est un sol privé donc la commune ne peut pas intervenir. Il est exact que cela se déverse, il manque un fossé qui doit être réalisé sur le terrain privé. Il faut que l'eau soit canalisée pour qu'elle aille directement dans les eaux pluviales sans la boue. M. le Maire indique qu'il a prochainement un bornage à réaliser avec ces exploitants, il leur parlera de cette situation.

#### 2/ M. Nicolas Martin

A la suite de son bénévolat lors de la fête de la Fressure, M. Nicolas Martin trouve qu'il serait intéressant de prévoir dans le prochain May Infos un article sur l'origine de la fête de la Fressure et son organisation tout le long du week-end. M. Chouteau a fait des photographies de tout le processus de fabrication de la Fressure. Son idée est de valoriser le bénévolat qui est indispensable pour ce type de fête. M. le Maire indique que l'idée est remontée et paraît pertinente. On essaie de valoriser tout ceux qui se dépensent pour la commune.

M. Jacques Barre précise que TLC est venu et son reportage est très intéressant.

M. Nicolas Martin souligne qu'il y a un renouvellement des bénévoles, les jeunes s'intéressent à la fête. M. le Maire indique que la présence des jeunes fait présager un bon avenir à la fête.

### 3/M. Didier Mingot

Le premier coup de pelle pour le centre technique municipal va commencer le 21 octobre. M. le Maire indique que la commune a officiellement acheté les terrains devant le notaire. Il faudra une date pour la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre d'un bâtiment en bois.

### 4/ M. Hervé Garreau

Les rencontres se poursuivent au niveau des CME du territoire de l'agglomération pour organiser la journée du 26/04/2025. M. Didier Humeau indique que la dernière rencontre s'est tenue à Lys Haut Layon et la prochaine sera organisée à Trémentines le 05/12. Le lieu de cette rencontre pose des difficultés, normalement elle se fera Bégrolles, M. le Maire a contacté son homologue de Lys Haut Layon pour « calmer le jeu ». M. Hervé Garreau précise que cette rencontre va représenter 150 enfants plus les adultes, donc il faut des infrastructures pour l'accueillir. En même temps, cette rencontre peut permettre aux jeunes de découvrir le territoire de l'agglomération et ainsi découvrir d'autres communes que Cholet.

Les élections du prochain CME seront organisées après les vacances de la Toussaint. Il va se rendre avec Emilienne dans les deux écoles dans les prochains jours pour expliquer ce qu'est un CME aux CM1 et CM2. M. Hervé Garreau indique que les modalités de vote ont été un peu changées. Dorénavant, tous les ans, il y aura un renouvellement par moitié du CME. En effet, certains jeunes élus s'essoufflent sur une durée de deux ans, et notamment cette année. Donc cette année, les CM2 qui seront élus, le seront pour un mandat d'un an. Ensuite les élections ne seront que sur les CM1 avec 6 élus à chaque fois, soit 3 pour l'école Jean Moulin et 3 à Notre Dame. La parité n'est pas assurée car c'est extrêmement compliqué déjà pour assurer l'égalité entre les deux écoles, donc on ne va pas sur ce terrain-là. M. Jacques Barre indique que la durée sera toujours de deux ans, donc quel est le remède pour éviter l'essoufflement. M. Hervé Garreau précise que l'équipe sera renouvelée de moitié tous les ans, ce qui apportera de la fraîcheur et du sang neuf.

M. Didier Humeau indique que M. Loïc Guitet s'est porté volontaire pour le seconder dans l'animation du CME. Il précise qu'il va devoir réfléchir avec Emilienne à une organisation au niveau des réunions car le mercredi à 18h beaucoup de jeunes sont pris par des activités sportives ou musicales.

M. Hervé Garreau rappelle que ce week-end il y a la randonnée de la Fressure. Il y a des randonnées pédestres (de 6.50 à 19.50 kms), cyclistes (26 à 70 kms), VTT (35 à 57 kms). Ce qui est important c'est que sur chaque inscription, il y aura 0.50 cts reversés à l'association DEFI66, les organisateurs de la Courche.

5/ M. Alain Morinière

Les travaux d'assainissement de la rue Nantaise se terminent. Ils sont actuellement au niveau de la sortie de Palamy.



Sur la partie ancienne, il y a très peu de pierre, donc la rue n'est pas adaptée au passage des camions et des tracteurs mais elle tient encore. Quand les travaux sont faits, ils remettent 45 cm de pierre compactés. Un contrôle est fait au niveau du compactage.

Lors des travaux, certaines bordures se déchaussent car dessous il y a une canalisation d'eau potable et certaines bordures sont posées directement sur la terre sans fondation en béton.

En 2025, la canalisation d'eau potable sera changée par l'agglomération, avant l'été 2025. Dans 15 jours les travaux sont finis, il y aura juste sur la rue et les trottoirs chahutés pour les prises d'assainissement, une émulsion, un bicouche pour attendre une année. En 2025 avec le changement de la canalisation d'eau potable, le service intercommunal nous devra 45 cm de pierre. Il restera qu'une toute petite partie à la charge de la commune pour épurer et avoir les 45 cm partout. Ensuite, on repensera l'aménagement de la rue.

Le chef de service Voirie réfléchit à un aménagement pour ralentir la circulation. M. Alain Morinière va de son côté demander au SIEMML d'évaluer ce que pourrait coûter l'enfouissement des réseaux. La commission urbanisme regardera les différents projets, les commentera et donnera un avis. Le pas de temps est estimé à un an.

M. le Maire indique que M. Maurice Marsault pourra grâce à cette information communiquer à tous les riverains de sa rue.

M. Alain Morinière donne d'autres informations :

- aménagement de la rue Pasteur

- les agents ont fait un certain nombre de chantiers de peinture soit avec de la peinture mais aussi avec de la résine, ce qui permet d'économiser du temps agents, la résine résistant mieux dans le temps. Cette année, ils ont utilisé 30 bidons de 25 litres de peinture, alors qu'habituellement ils utilisent 12

bidons sur l'année. Il y a donc eu un gros effort de peinture cette année. Il a été décidé de ne pas mettre de résine rue Pasteur parce que dans quelques années il y aura un aménagement de prévu.

- Une naissance, un arbre : la manifestation aura lieu le 14 décembre. Le service espaces verts prévoit une autre zone vers le boulevard de la Coquerie.

- le service espaces verts a terminé de retoiletter le centre entre les intempéries. Ils sont sur les conteneurs à la prairie, ils réfléchissent à une végétalisation pour les dissimuler. Ils retournent à la Baronnerie pour des opérations de nettoyage y compris les chemins. Cet hiver, ils seront sur des petites actions, il n'y aura pas de gros projets car il faut changer de rythme. Il y a plein de petites choses délaissées qu'il faut s'occuper, notamment l'impasse de la Baronnerie, il faudra aménager le chemin communal.

#### 6/ Mme Maire-Claude Rochais

- Festival de la BD engagée : le vernissage aura lieu le 12 octobre à 11h30. Il reste des places pour le spectacle ZAÏ ZAÏ du samedi soir.
- Exposition de M. Jean-Louis Chouteau va partir à la bibliothèque jusqu'en décembre.
- Le collège va faire un atelier cinéma. Il a été victime de son succès et a donc besoin d'une salle adaptée. L'espace culturel lui sera mis gracieusement à disposition 5 mercredis dans l'année. L'objectif est de permettre aux collégiens un esprit critique aussi bien sur le sujet du film que la manière dont il est créé, la réalisation.
- Chapiteau va se monter à partir de la semaine prochaine à la prairie. Un spectacle Dérive de la compagnie Les Avants derniers sera proposé les 18, 19 et 20 octobre. Cette compagnie a travaillé au château du Cazeau lors des journées du patrimoine. La compagnie va proposer des ateliers cirque pour les élèves de CM des deux écoles.

#### 7/ Calendrier

- Réunion pour présenter les résultats de l'étude CCI aux artisans, commerçants le mercredi 16 octobre au centre Jean Ferrat. Les associations ne sont pas invitées. Les producteurs locaux ont été invités.

**Fin de la séance à 21h**

